

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hora Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-627001

73855

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10302

Société : RAY

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ENOUSKI ABDELHAFID

Date de naissance : 15/01/1963

Adresse : Kasbah

Tél. : 066308625

Total des frais engagés : 250 + 177,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ENOUSKI AYA Age:

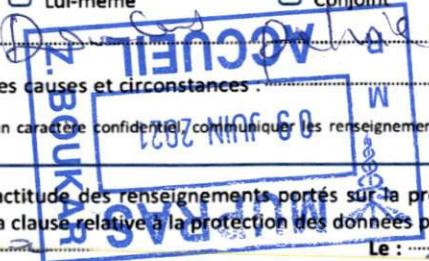
Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Kenitra

Le : 20/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/01/99	Consultation		20000	INP 111111111111 MÉDECIN ALISTE EN GASTROENTEROLOGIE RESIDENCE DE LA CHAUMETTE MARIE-FRANCINE RICHARD

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20/04/21	177,80

Dr. EL KHERFIH Mariame

Spécialiste en Gynécologie - Obstétrique

Suivi de grossesses - Echographie 3D/4D
Accouchements - Chirurgie Gynécologique
Maladies du sein - Infertilité du couple
Fécondation in vitro - Endoscopie

Ancienne Interne des Hôpitaux de Paris et Lille (France)



الدكتورة الخيرفيه مريم

اختصاصية في أمراض النساء والتوليد

متابعة الحمل - الفحص بالصدى 3D/4D
علاج عقم الزوجين - التخصيب الاصطناعي
أمراض الثدي - جراحة الجهاز التناسلي
جراحة بالمنظار الباطني

طبيبة سابقاً بمستشفيات باريس وليل (فرنسا)

Kénitra, le

20/04/2021

AS Eraski

79,30

Femipath



6118002150160

35,30

Bufex 400 mg

62,50

Unisys:

Dr. EL KHERFIH Mariame
Spécialiste en Gynécologie
Obstétrique
Rue Ibn Zaraa, Résidence Annakhla 3
Kénitra - Tél : 05 37 37 10 40
INPE : 05 11 69 183

LOT 201270
EXP 05 2023
PPV 62,50

177,80

Adresse: Rue Ibn Abi Zaraa, Résidence Annakhla 3 (En face de la Clinique Anoual), Kénitra

Tél: 05 37 37 10 40

E-mail : dr.elkherfih.mariame@gmail.com